



SANTÉ SOCIAUX  
ISÈRE

# ÉLECTIONS FONCTION PUBLIQUE

## QUI VOTE POUR QUOI ?

Selon notre statut, nous votons pour ...

<b>JE SUIS CONTRACTUEL(E)</b> <b>JE VOTE</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>→ <b>Pour le CSE</b> (Comité Social d'Établissement)</li><li>→ <b>Pour la CCP</b> (Commission Consultative Paritaire)</li></ul>	<p>Besoin d'explications complémentaires sur les procédures de vote sur site ou par correspondance ?</p> <p><b>Contact :</b></p> <p>Syndicat Cfdt Santé Sociaux Isère Tél. : 04.76.23.57.30 <a href="mailto:syndicat-38@sante-sociaux.cfdt.fr">syndicat-38@sante-sociaux.cfdt.fr</a></p>
<b>JE SUIS STAGIAIRE</b> <b>JE VOTE</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>→ <b>Pour le CSE</b> (Comité Social d'Établissement)</li></ul>	
<b>JE SUIS TITULAIRE</b> <b>JE VOTE</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>→ <b>Pour le CSE</b> (Comité Social d'Établissement)</li><li>→ <b>Pour la CAPL</b> (Commission Administrative Locale) qui correspond à mon grade (si les organisations syndicales ont déposé une ou des listes en local)</li><li>→ <b>Pour la CAPD</b> (Commission Administrative Départementale) qui correspond à mon grade (si les organisations syndicales ont déposé une ou des listes en départemental)</li></ul>	

**LE 8 DÉCEMBRE 2022,  
VOTEZ CFDT**



FLASHEZ-MOI POUR  
ADHÉRER EN LIGNE

**VOTRE VOIX  
NOTRE ACTION**



SANTÉ SOCIAUX  
ISERE

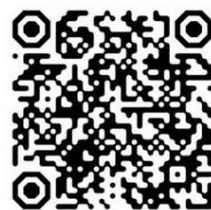
# ÉLECTIONS FONCTION PUBLIQUE

## QUI VOTE POURQUOI ?

Chaque instance a ses attributions. Voici un rapide tour d'horizon...

<b>CSE</b> Comité Social d'Établissement	Pour faire simple, le <b>Comité Social d'Établissement</b> traite de tout ce qui est d'ordre collectif et relatif à l'organisation du travail dans ton établissement. Il est consulté (ou informé) sur les sujets suivants : <ul style="list-style-type: none"><li>• Le budget de l'établissement, les projets d'investissement,</li><li>• Le tableau des emplois, la Gestion Prévisionnelle des Métiers et des Compétences, le plan de formation du personnel,</li><li>• L'organisation du travail, les plannings, les projets d'établissement, de service, les conventions inter-établissements,</li><li>• Les questions d'ordre collectif que les représentants du personnel demandent à porter à l'ordre du jour...</li></ul>
<b>CCP</b> Commission Consultative Paritaire	La <b>Commission Consultative Paritaire</b> est une instance départementale qui est consultée pour les questions d'ordre individuel concernant les personnels contractuels. Elle est consultée sur les questions disciplinaires, licenciement, avertissement, blâme... Elle peut être saisie par l'agent pour refus de temps partiel, refus de certains congés, d'autorisations d'absence, demande de révision de compte rendu d'entretien professionnel...
<b>CAPL</b> Commission Administrative Paritaire Locale	La <b>Commission Administrative Paritaire Locale</b> est une Instance qui s'intéresse exclusivement à tout ce qui touche à la carrière individuelle des fonctionnaires. Chaque agent dépend d'une CAP (de 1 à 10) en fonction de son grade. Elle peut être saisie par la direction pour des questions de discipline. Elle peut être saisie par l'agent pour contester des refus de temps partiel, refus de certains congés, contestation de notation ou décisions de l'administration.
<b>CAPD</b> Commission Administrative Paritaire Départementale	La <b>Commission Administrative Paritaire Départementale</b> a les mêmes attributions que la CAP Locale. Elle est saisie automatiquement des dossiers s'il n'y a pas de CAP Locales dans l'établissement. Il y a également 10 CAP au niveau départemental (en fonction du grade).
<b>F3SCT</b> Formation Spécialisée Santé Sécurité et Condition de Travail	La <b>Formation Spécialisée Santé Sécurité et Condition de Travail</b> remplace le CHSCT. Elle est constituée pour les établissements de plus de 200 agents (ou moins si accord de la direction) après les élections du 8 décembre (les postes sont attribués aux Organisations Syndicales en fonction des résultats aux élections). (S'il n'y a pas de F3SCT, c'est le CSE en a les attributions).

**LE 8 DÉCEMBRE 2022,  
VOTEZ CFDT**



FLASHÉZ-MOI POUR  
ADHÉRER EN LIGNE

**VOTRE VOIX  
NOTRE ACTION**